**NOTE D’INFORMATION – 14 MAI 2021**

Mesdames, Messieurs Familles, Amis, Proches des résidents

Bonjour à tous,

Cette publication fait suite à la réunion de cellule de crise qui s’est tenue le 14 Mai 2021.

Des mesures d’assouplissement entreront en vigueur à partir du Mercredi 19 Mai prochain.

Cet assouplissement est la conséquence de la couverture vaccinale obtenue par les 3 campagnes organisées au sein de l’EHPAD. A ce jour, 96,80 % des résidents sont vaccinés et 81,8 % des personnels. Je tiens à souligner le résultat remarquable quant au pourcentage de salariés vaccinés. En effet, le retour à la normale dans les établissements ne sera possible qu’avec une vaccination massive des résidents mais aussi des professionnels.

Néanmoins, la couverture vaccinale des résidents et surtout des professionnels en ESMS ne permet pas pour l’instant de revenir à une vie sociale sans contrainte d’organisation et d’hygiène spécifique à la situation pandémique actuelle.

C’est ainsi que nous avons décidé :

**VISITES SUR SITE**

Nous laisserons un accès de visites sur rdv toutes les après-midi **de la semaine uniquement** de 14 heures 30 à 17 heures (week-end et jour férié seulement pour raisons médicales). Cependant, les conditions suivantes devront être strictement appliquées

Les visites en chambres sont autorisées sur rendez-vous et à la demande du résident. Elles seront toutefois limitées à 2 personnes dans un premier temps et d’une durée de une heure maximum. Les accès au jardin à l’arrière du bâtiment ainsi que les terrasses seront accessibles. Il sera demandé d’éviter les regroupements de personnes avec d’autres résidents et d’autres visiteurs.

L’accès à l’EHPAD restera pour le moment interdit aux enfants mineurs. Si vous souhaitez vous regrouper à plusieurs, en famille, il vous sera demandé de le faire à l’extérieur de l’établissement ou lors d’une sortie en famille (toujours à la demande du résident).

Les mesures barrières sont maintenues (port du masque obligatoire (à l’intérieur comme à l’extérieur de l’établissement pour les visiteurs).

Un SAS de décontamination à l’entrée reste organisé (prise de température, gel hydro-alcoolique, port du masque chirurgical, …) avec tenue d’un registre de traçabilité des visites et maintien des gestes barrières pendant toute la visite.

**LES SORTIES EN FAMILLE**

En cas de volonté du résident de sortie en famille (résident qui est le seul décideur !) : **Les sorties en famille seront à nouveau autorisées à partir du 19 Mai prochain *(sauf décision médicale qui précise que la sortie met en péril la santé du résident et/ou des autres résidents)***

**Pour les résidents non vaccinés :**

Un test sera réalisé avant la sortie du résident et son retour sera obligatoirement suivi d’une limitation des contacts avec les autres résidents : pas de participation aux activités collectives et de repas collectifs pendant 7 jours (quelle que soit la durée de sa sortie) avec un test à J+7.

**QUE CE SOIT LORS DES VISITES OU DES SORTIES EN FAMILLE :**

**Nous rappelons que la poursuite de l’application des mesures barrières et autres règles sanitaires (comme pour la population générale) reste à date essentielle quel que soit le statut vaccinal des résidents et d’ailleurs aussi des professionnels.**

Un affichage rappelant ces consignes sera apposé sur la porte d’entrée principale.

Au-delà du 31 Mai, nous évaluerons si les conditions sont réunies pour permettre de nouveaux assouplissements.

Cependant, en cas d’alerte COVID19 (personnels ou résidents), l’établissement sera immédiatement fermé et nous vous informerons dans ce cas des nouvelles modalités d’organisation.

Je vous informe également que le CHU de NIMES, compte-tenu de la circulation du virus encore active sur le département du GARD, a demandé à TOUS les EHPAD de faire respecter un confinement de 7 jours aux résidents ayant effectué un séjour d’hospitalisation et/ou un passage aux urgences. Cette mesure ne concerne pas les résidents se rendant en consultation classique.

Enfin, je vous rappelle que tout manquement à ces consignes simples se traduira par une interdiction d’accès à l’établissement, car les comportements individuels ne peuvent mettre en difficulté l’organisation et la sécurité non seulement des résidents mais aussi des personnels.

Nous vous rappelons que toutes ces dispositions peuvent évoluer en fonction de la situation sanitaire.

Vos proches résidents, Conseil de la Vie Sociale, et les salariés sont bien sûr -comme vous-même- informés de cette situation.

Nous vous informons que les appels téléphoniques pour prendre des nouvelles de vos proches parents seront limités de 11h00 à 11h45 et de 15h00 à 17h00 (sauf urgence médicale) et ce afin de ne pas perturber l’organisation des soins et de l’accompagnement.

Bien à vous

La Direction.